

INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES



2024•2025

Comment faire ?



Les inscriptions et réservations à l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire pour l'année 2024/2025 s'effectuent sur le Portail Familles, à compter du **15 juillet 2024**.

La réservation peut être occasionnelle ou régulière. Le délai limite de réservation est fixé à **22h, la veille de la date** souhaitée.

Exemple : *mon enfant doit manger au restaurant scolaire le mardi 3 septembre, je peux effectuer la réservation du repas jusqu'au lundi 2 septembre, 22h, sur le Portail Familles.*

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES USAGES :

• Au restaurant scolaire,

Si votre enfant était inscrit et n'est pas venu, son repas sera facturé.
Si votre enfant n'était pas inscrit et est venu, son repas sera facturé avec une majoration de 2.50 €.

• À l'accueil périscolaire,

Si votre enfant était inscrit et n'est pas venu, 2.50 € seront facturés par temps d'accueil.

Si votre enfant n'était pas inscrit et est venu, le tarif horaire sera facturé avec 1.30 € de majoration.

Toutefois, les absences pour raisons médicales ou changement soudain d'emploi du temps seront prises en compte si vous contactez le Centre Social avant 9h30 le jour de l'absence.

Le Portail Familles

www.portail.paysdecaen.fr

Vous utilisez le Portail Familles pour la première fois ?

- Créez votre compte,
- Créez le dossier famille, puis le dossier enfant,
- Effectuez la préinscription scolaire,
- Après validation, vous pouvez effectuer des réservations dans les différents services.



Vous avez déjà utilisé le Portail Familles ?

- Connectez-vous à votre compte à l'aide de vos identifiants,
- Cliquez sur l'onglet *Mes réservations*



- Cliquez sur la première date souhaitée, puis *Nouvelle réservation*, et choisissez l'enfant concerné.
- Choisissez l'établissement (Périscolaire Renazé et/ou Restauration scolaire Renazé), cliquez de nouveau sur la date puis sur *Nouvelle présence* et réinscrivez votre enfant suivant vos besoins.
- Pour sélectionner plusieurs dates, cliquez sur *Recopier la sélection*.

MÉMO

Mes identifiants :



INSRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Tarifs

Restaurant scolaire

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
École maternelle	3.95 €	4.45 €
École primaire	4.60 €	5.60 €
Inscrit mais non-présent	prix du repas	
Majoration (Enfant non-inscrit présent)	2.50 €	

Accueil périscolaire

	Habitants de la commune			Habitants hors commune		
	≤ 700	700 < QF ≤ 1000	> 1000	≤ 700	700 < QF ≤ 1000	> 1000
Quotient familial						
1/2 heure	0.47 €	0.49 €	0.51 €	0.68 €	0.72 €	0.74 €
Petit déjeuner	0.75 €					
Pénalité de retard	12 €					
Majoration (Enfant inscrit mais non-présent)	2.50 €					
Majoration (Enfant non-inscrit présent)	1.30 €					

Le délai limite de réservation/annulation est fixé à 22h, la veille de la date souhaitée.

Inflation : les tarifs du restaurant scolaire impactés

Le prix de revient du repas est de **8.73 € TTC**, il a donc augmenté de **11.78 %** par rapport à l'année précédente, cela est dû à la flambée des prix des denrées alimentaires, des énergies et à la revalorisation des salaires.

La Commune impute 50 % de l'augmentation aux familles et prend à sa charge l'autre moitié pour ne pas trop impacter les parents.

Les services Restauration scolaire et Accueil périscolaire sont gérés par le CCAS de Renazé.

Pour plus d'informations sur ces services : contactez le Centre social Douanier Rousseau.

Centre social Douanier Rousseau - Parc du Fresne

02 43 06 55 80 / 06 32 72 16 09 - centresocial@ccas-renaze.fr